



Maison
de la Nature
du Sundgau

GUIDE D'INSCRIPTION 2025

Chers parents,

Vous souhaitez inscrire votre/vos enfant(s) à un Accueil de Loisirs, Camps de vacances ou au Club Nature et nous vous en remercions !

Afin de simplifier les inscriptions et le suivi quotidien pour les familles, nous avons mis en place un service de portail famille pour toutes ces inscriptions, accessible 24h/24 et 7j/7. Un compte devra être créé **par famille**. Pour effectuer une inscription, il vous suffira de suivre les indications suivantes :

Première inscription à la Maison de la Nature du Sundgau

Pour toute nouvelle famille, vous devez créer votre compte sur le portail famille à l'adresse :

<https://maison-nature.leportailfamille.fr/>

Une fois votre demande de création de compte effectuée, cet écran s'affichera :

Un e-mail a été envoyé à l'adresse [redacted]@[redacted]. Il contient un lien d'activation sur lequel il vous faudra cliquer afin d'activer votre compte.

Il suffira de cliquer sur le lien reçu par mail afin de valider votre compte, puis cliquez sur

« Continuer » : Félicitations [redacted], votre compte est maintenant activé. Continuer

Lors d'une création de compte, à l'aide du bouton « Ajouter » en haut à droite, il faudra :

- Créer la/les fiche(s) du/des responsable(s) vivant avec l'enfant.
- Créer la/les fiche(s) de votre/vos enfant(s) avec tous les renseignements demandés
- Renseigner les personnes autorisées à venir chercher votre enfant.

Enfant déjà inscrit en 2024

Dans le cas où vous avez déjà inscrit un enfant à une activité de la Maison de la Nature en 2024, vous pouvez vous connecter avec vos identifiants sur le portail famille.

Constituer et compléter votre dossier

En début d'année civile, les familles doivent **impérativement** mettre à jour leurs informations et celles de leurs enfants, et transmettre les documents demandés, notamment la copie du carnet de vaccination, afin de pouvoir effectuer une inscription.

Via le module « Transmettre un document », il faut nous envoyer :

- La première page de votre **avis d'imposition 2024** sur les revenus 2023.
→ **Si nous n'avons pas ce document, une facturation au tarif maximum sera appliquée.**

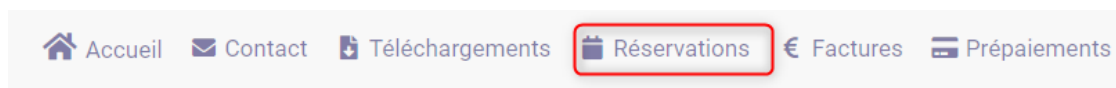
Si le dossier est complet, celui-ci sera traité et validé par notre service administratif. Un mail de confirmation vous sera envoyé.

Vous pourrez faire une demande de réservation à une activité seulement après la validation de votre dossier, c'est pourquoi nous vous conseillons de compléter votre dossier le plus rapidement possible.

→ **Attention, les documents envoyés par mails ne seront pas traités.**

Faire une réservation pour une semaine de vacances

Lorsque vous aurez réceptionné le mail de confirmation, vous pourrez procéder à vos demandes de réservation pour l'ensemble de l'année 2025. Afin d'effectuer les demandes de réservation, il faudra vous rendre dans le module « **Réservations** » :



Choisissez le mois souhaité et cliquez sur un jour de la semaine concernée par votre demande de réservation. Seuls les jours soulignés en jaune sont cliquables.

Mardi	Mercredi	Jeudi
		1
6	<u>7</u>	8
13	<u>14</u>	15
20	<u>21</u>	22

Pour effectuer une demande de réservation vous devrez payer un acompte de 30 € par semaine d'activité. Cet acompte se retrouve directement dans le panier pour un règlement par carte bancaire via la plateforme sécurisée Monetico. Le paiement de l'acompte permet de valider la réservation. Si votre panier affiche un montant, c'est que la réservation n'est pas aboutie, et que la structure n'a pas reçu votre réservation.

Vous recevrez ensuite une facture pour la totalité du séjour. Dès que la facture sera disponible dans votre portail famille, vous en serez informé par mail. Vous pourrez ensuite vous rendre dans l'onglet facture pour effectuer le paiement en ligne.

→ **Seul le paiement total de la facture valide l'inscription définitive.**

Le solde de votre facture sera à payer **au moins 15 jours avant** le début de chaque période de vacances, soit le

- 27 janvier 2025 pour les vacances d'hiver
- 24 mars 2025 pour les vacances de printemps
- 23 juin 2025 pour les vacances d'été (y compris les camps)
- 6 octobre 2025 pour les vacances d'automne

→ **En cas de non-paiement avant ces dates, votre réservation sera annulée.**

Les moyens de paiement possibles sont : la **carte bancaire** (*uniquement sur le portail famille*), les **chèques bancaires**, les **espèces** et les **chèques vacances ANCV**.

Les paiements échelonnés sont possibles : par chèques ou via le portail famille par carte bancaire.

Nous sommes à votre disposition pour toutes vos demandes au 03 89 08 07 50 ou par mail à l'adresse : secretariat@maison-nature-sundgau.org.